

NOM DE LA POLITIQUE : Politique de la Préservation de l'Enfance.

APPROUVÉE PAR : CPAC

RESPONSABLE DE LA POLITIQUE : Co-directeurs

CATÉGORIE : Programmes

APPROUVÉE : le 8 juin 2015

RÉVISION APPROUVÉE : le 14 mai 2018

PROCHAINE RÉVISION : mai 2021

1. INTRODUCTION

En conformité avec les exigences et principes d'état de membre de l'alliance act, World Renew a mis à jour sa politique de la préservation de l'enfance de 2015, pour réduire davantage le risque de léser les enfants qui entrent en contact avec les activités de World Renew. Cette politique complète, mais ne remplace pas, le Code de conduite de World Renew et le Code de conduite de la préservation de l'enfance. Elle complète également le Code des bonnes pratiques de World Renew et les principes du Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONG pour le secours aux sinistrés. En s'alignant sur les exigences de l'Alliance ACT, elle répond donc aux meilleures pratiques mondiales, en s'inspirant de la Norme humanitaire fondamentale (CHS), des Normes SPHERE, y compris les Normes minimales pour la protection de l'enfance qui les accompagnent et le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes du CPI dans l'action humanitaire.

En raison de la nature du travail, World Renew et ses partenaires travaillent avec certains des enfants les plus vulnérables un peu partout dans le monde. Ces dernières décennies, nous avons tous pris de plus en plus conscience du risque particulier de l'abus et de l'exploitation d'enfants par ceux qui occupent des positions de pouvoir et de confiance, y compris dans des contextes humanitaires et confessionnels.

World Renew croit que toutes formes de violence, d'abus et d'exploitation sont un affront à la dignité humaine des enfants. Nous croyons que tous les enfants ont le droit d'être en sécurité en tout temps et qu'ils ont tous le même droit de protection contre toutes formes d'abus, de négligence et d'exploitation, quels que soient leurs sexe, identité de genre, orientation sexuelle, nationalité, âge, croyances religieuses ou politiques, antécédents familiaux, statut économique, statut légal, aptitude, santé physique ou mentale ou antécédents criminels, et que toute forme de violence ou d'exploitation à l'endroit des enfants est inacceptable.

World Renew souscrit à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui a été ratifiée par 194 pays. La CIDE est la principale convention des droits humains des enfants. La plupart des 52 articles de la CIDE portent sur les droits des enfants à la protection contre toutes formes d'abus, de négligence et

d'exploitation. Deux principes fondamentaux de la CIDE sont l'intérêt véritable et la participation de l'enfant. Cela veut dire que toute décision ou mesure sera toujours prise pour servir l'intérêt véritable de l'enfant, et que les enfants seront consultés sur toutes les questions qui les concernent et que leurs opinions seront prises en compte.

2. PORTÉE

Cette politique est censée s'appliquer à tout travail exécuté ou financé par World Renew, à tous les membres du personnel et aux bénévoles de World Renew et aux partenaires de World Renew

3. BUT

La présente politique s'applique à tous ceux qui travaillent pour World Renew ou par le truchement de World Renew et ses partenaires, étant donné qu'ils ont un accès unique aux enfants. Plutôt que d'augmenter les risques auxquels les enfants font déjà face, cette politique a pour but d'aider World Renew à chercher à faire partie de l'effort mondial pour apprécier, appuyer et protéger l'enfance. Cette politique cherche à réduire les risques aux enfants qui résultent du travail de World Renew et à garantir que les actes d'abus qui se produisent seront signalés et qu'on y donnera suite. Elle cherche également à réduire le risque de soupçons et d'allégations pour World Renew, son personnel et ses bénévoles.

4. PRINCIPES

Alors que l'observation de la loi applicable est requise, le fondement philosophique de la politique de World Renew de la préservation de l'enfance s'inspire de trois sources principales : une interprétation de l'Écriture chrétienne, les valeurs de World Renew et une compréhension des pratiques de développement international :

- L'Écriture chrétienne enseigne qu'il faut prendre soin des enfants et les protéger; les enfants peuvent participer à la vie communautaire; il faut enseigner les enfants; les enfants peuvent servir d'exemple aux adultes.
- Les valeurs de World Renew comprennent un engagement envers la personne entière, ce qui englobe non seulement les besoins physiques, sociaux, spirituels émotionnels, mais aussi les besoins et possibilités aux diverses étapes de la vie.
- À titre d'organisation participant au développement communautaire et international, nous comprenons qu'un développement approprié d'une communauté doit fonctionner pour les groupes les plus vulnérables de cette

communauté. En d'autres termes, ce qui est bon pour les enfants est bon pour les communautés.

L'expression de cette philosophie se retrouve dans le droit international. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est une entente signée par 193 pays. Les pays signataires s'y engagent à veiller à ce que les droits des enfants soient respectés dans les domaines de la sécurité, de la survie, du développement et de la participation.

5. POLITIQUE

World Renew utilise une approche de tolérance zéro à l'abus envers les enfants, respecte le droit des enfants à la participation et veille à ce que la priorité soit toujours accordée à l'intérêt véritable de l'enfant. On s'attend à ce que le personnel et les bénévoles de World Renew utilisent la même approche dans le développement et la mise en œuvre de programmes et de projets. De plus, World Renew respecte le droit des enfants à participer à toute décision qui les concerne et à exprimer leurs opinions pour qu'on y donne suite. Chaque fois qu'il y a des intérêts antagonistes, World Renew veillera à ce que les droits, les besoins et le bien-être de l'enfant soient prioritaires – conformément au principe de « l'intérêt véritable de l'enfant ».

Le personnel et les bénévoles de World Renew observent toutes les lois de protection de l'enfance. Cela s'applique pendant le déplacement et au travail et comprend les lois et conventions internationales portant sur toutes formes d'abus envers les enfants et d'exploitation des enfants, y compris, entre autres : le tourisme sexuel impliquant des enfants, le trafic sexuel d'enfants, le travail des enfants et la pornographie juvénile.

6. NORME DE WORLD RENEW SUR LA PRÉSERVATION DE L'ENFANCE

a) Cadre de la sécurité

La Politique de la préservation de l'enfance de World Renew esquisse le cadre des idées, principes et normes essentiels dans lequel le personnel et les bénévoles de World Renew ainsi que ses organisations partenaires sont censés travailler. Les lignes directrices qui développent les idées du présent document de politique et décrivent la mise en œuvre de celle-ci seront élaborées et mises à jour régulièrement pour garantir qu'elles répondront aux besoins de l'organisation et respecteront les bonnes pratiques du moment. Cette politique sera révisée tous les trois ans.

b) Comportement visant la sécurité

World Renew a élaboré et maintiendra un Code de conduite pour la préservation de l'enfance qui précise le comportement acceptable et approprié du personnel et des bénévoles de World Renew. Tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew sont censés signer ce Code et s'y conformer.

c) Personnes fiables

Cette politique sera intégrée aux processus d'embauche de tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew. Les entrevues comprendront des questions portant sur la préservation de l'enfance. Avant de commencer leurs fonctions, tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew seront soumis aux vérifications des antécédents criminels et des références. Aucun poste rémunéré ou bénévole chez World Renew ne sera offert aux membres du personnel ou aux bénévoles qui posent un risque inacceptable pour les enfants.

d) Planification axée sur la sécurité

Tous les programmes gérés par les membres du personnel ou bénévoles de World Renew ou financés par World Renew doivent inclure dans leur planification une évaluation des risques pour les enfants en rapport avec les activités. Dans le cadre de l'évaluation et de la gestion des risques pour les enfants à l'intérieur de notre travail, World Renew précisera les aspects de la loi locale sur la préservation de l'enfance et déterminera les ressources locales disponibles dans diverses localités et juridictions pour fins de notification et d'assistance au cas où des abus seraient signalés ou soupçonnés.

Toutes les communications, y compris l'utilisation d'images et l'information sur les enfants, seront effectuées conformément au Code de conduite pour la préservation de l'enfance de World Renew.

e) Compétences en protection

Tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew seront informés de la Politique de la préservation de l'enfance, y compris de la façon de signaler une préoccupation au sujet d'abus envers les enfants dans les programmes gérés ou financés par World Renew.

World Renew communiquera sa Politique de la préservation de l'enfance aux parties prenantes pertinentes, y compris aux enfants, sous une forme qui soit à leur portée et qui est appropriée pour leurs contexte et niveau de contact avec World Renew.

En outre, une formation sera disponible au personnel, adaptée à la fréquence et à l'intensité de leur contact avec des enfants dans leur travail pour World Renew.

f) Communication des préoccupations sur la protection de l'enfance et enquêtes sur ces préoccupations

Tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew sont tenus de communiquer avec leur Point Focal désigné pour la préservation et les plaintes, en conformité avec le processus décrit dans la présente politique, ou avec le processus décrit dans la Politique en matière de plaintes de World Renew, lorsqu'ils sont conscients ou ont un soupçon raisonnable d'abus envers un ou plusieurs enfants. Le Point Focal déterminera si la préoccupation communiquée doit être traitée comme une plainte à l'encontre d'un membre du personnel ou un bénévole de World Renew ou si elle doit être traitée dans le contexte d'un programme de protection de l'enfance de plus grande portée. La présente politique précise la procédure pour la communication confidentielle de préoccupations sur la sécurité des enfants, ou des allégations d'abus ou de non-conformité avec cette politique, le Code de Conduite pour la Préservation de l'Enfance ou le Code de Conduite de World Renew.

Les procédures de communication des préoccupations sur la préservation de l'enfance sont assujetties aux normes minimales suivantes et devraient être interprétées conjointement avec la Politique en matière de plaintes de World Renew :

- Désignez une personne comme Point Focal pour la préservation de l'enfance (ce Point Focal peut être le même que le Point Focal pour le traitement des plaintes – c.-à-d. un Point Focal désigné pour la préservation et les plaintes) dans chaque bureau ou localité de programme de World Renew.
- Établissez des procédures/lignes directrices claires pour la manière dont le personnel et les autres devraient signaler une infraction au Code de conduite pour la préservation de l'enfance par un membre du personnel ou une autre personne associée à World Renew.
- Veillez à ce que, pendant toute enquête, la sécurité de l'enfant demeure primordiale, tout en gardant en tout temps à l'esprit l'intérêt véritable de l'enfant. Établissez des procédures/lignes directrices claires, qui soient accessibles et appropriées pour le contexte local, sur la façon dont les membres de la communauté et les enfants eux-mêmes peuvent signaler une infraction au Code de Conduite par un membre du personnel de World Renew ou une autre personne associée à World Renew.
- Signalez toute allégation ou plainte au Point Focal pour la préservation et les plaintes (obligatoirement) et aux gestionnaires/donateurs/autorités s'il y a lieu, tout dépendant de la nature et de la sévérité de l'incident et des

- exigences du donateur.
- Examinez tous les incidents signalés et déterminez si une enquête approfondie est nécessaire, tout en veillant à ce que la sécurité de l'enfant soit la préoccupation principale.
 - Si un membre du personnel ou une autre personne associée à World Renew est accusé d'avoir abusé ou exploité un enfant, ils seront suspendus de leurs fonctions, ou des fonctions différentes leur seront assignées, jusqu'à la fin de l'enquête.
 - S'il s'avère qu'un membre du personnel ou une autre personne associée à World Renew a abusé ou exploité un enfant, le coupable sera relevé de ses fonctions.
 - Prenez toute mesure disciplinaire nécessaire à l'encontre de membres du personnel ou d'autres s'il s'avère qu'ils ont enfreint le Code de conduite pour la préservation de l'enfance.
 - Tout dépendant de la nature de l'infraction, offrez du soutien tel que la formation et du counseling, une supervision accrue ou le transfert à d'autres fonctions pour le personnel dont le comportement va à l'encontre du Code de conduite, mais qui ne pose pas de risque significatif pour la sécurité des enfants, par exemple crier après un enfant.
 - Sous réserve de toutes les exigences légales, le besoin de répondre à toute action juridique qui peut être nécessaire pour l'enquête appropriée d'une allégation, toute l'information sur les préoccupations et rapports sur la protection de l'enfant doit demeurer confidentielle et être discutée seulement avec le Point Focal pour la préservation et les plaintes et avec toute autre partie désignée par ce dernier en conformité avec les exigences de communication.

Le processus de communication sera accessible au personnel et aux bénévoles de World Renew ainsi qu'aux enfants ou aux familles des enfants qui peuvent avoir subi des actes d'abus dans le cadre d'un programme de World Renew. Il faut communiquer toutes préoccupations et allégations et y donner suite en vertu de la présente politique, de la Politique en matière de plaintes et les exigences des lois locales pertinentes. Le Point Focal pour la préservation et les plaintes, de concert avec les cadres supérieurs selon les besoins, y compris, entre autres, l'expert-conseil pour le pays et le coordonnateur du département pertinent, doit déterminer la meilleure suite à donner aux préoccupations ou allégations. Cela peut comprendre un rapport à l'intention d'une autorité externe ou une enquête interne. L'enquête peut également recommander des mesures disciplinaires internes, y compris le congédiement. Toute l'information des rapports et des enquêtes sera soigneusement documentée et classée confidentielle.

g) Tous les enfants en sécurité

Le personnel et les bénévoles de World Renew et les partenaires de World Renew travaillent dans toute une gamme de juridictions et sont assujettis aux lois d'État, régionales, nationales et internationales. Tous les enfants ont la même valeur significative et devraient être en sécurité dans le cadre des programmes de World Renew ou des programmes financés par World Renew, quelles que soient leurs origines. Les partenaires de World Renew développeront leurs propres politiques et processus adaptés à leurs contextes locaux et ayant pour base minimale les normes contenues dans la présente politique.

h) Suivi et révision

Cette politique sera révisée tous les trois ans. S'il y a des changements significatifs du programme ou du contexte, il peut falloir des révisions plus fréquentes.

Les exigences de la politique de préservation de l'enfance sont incorporées dans les ententes de partenariat avec les organismes partenaires, ainsi qu'avec les entrepreneurs, les vendeurs et les experts-conseils.

7. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS

Abus : Dans cette politique, le terme « abus » comprend l'abus sexuel, physique et émotionnel, la négligence et l'exploitation.

Contact avec des enfants : Toute interaction avec des enfants ou proximité des enfants. Cela comprend tant le contact intentionnel que le contact fortuit.

Enfant (mineur) : Personne âgée de moins de 18 ans (selon la définition de la Convention internationale des droits de l'enfant).

Personnel de World Renew : Tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew, les experts-conseils, les participants aux visites de terrain, les entrepreneurs et les travailleurs sur le terrain. La seule exception concerne les bénévoles dans le cas des vérifications du dossier judiciaire national, et s'applique seulement aux bénévoles de « catégorie VERT », telle que décrite dans la Politique relative aux bénévoles.

Protection de l'enfance : Au sens le plus large, terme utilisé pour décrire les actions que des individus, des organisations, des pays et des communautés effectuent pour protéger les enfants contre les préjudices, le mauvais traitement (abus) et l'exploitation, p. ex. violence domestique, travail des enfants

par exploitation, exploitation et abus commerciaux et sexuels, exposition intentionnelle à l'infection par le VIH, violence physique. Le terme peut également être utilisé comme générique pour décrire le travail effectué par des organisations dans des communautés, environnements ou programmes particuliers et qui protège les enfants contre le risque de préjudice posé par la situation dans laquelle ils vivent.

Préservation de l'enfance : la préservation est un ensemble de politiques, de procédures et de pratiques opérationnelles internes à l'organisation que nous utilisons pour garantir que notre organisation elle-même sera une organisation sécuritaire pour enfants. Cela veut dire que nous veillons à ce que :

1. quiconque représente notre organisation se comporte de façon appropriée vis-à-vis des enfants et n'abuse jamais de la position de confiance qu'on occupe d'office lorsqu'on est membre de notre organisation;
2. tous ceux qui sont associés à notre organisation soient conscients des questions d'abus d'enfants et d'exploitation sexuelle d'enfants et y réponde de façon appropriée;
3. nous créions un environnement sécuritaire pour enfants dans toutes nos activités en toujours évaluant et réduisant les risques pour enfants;
4. nous soyons conduits par le devoir de prendre soin des enfants.

Travail avec des enfants : Activités de mise en œuvre directement avec des enfants.